## **Burkina Faso**

Unité-Progrès-Justice

Décret n° 2011-236/PRES portant attribution du portefeuille de la défense nationale.

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

## **DECRETE**

**ARTICLE 1**: Le Président du Faso, Chef suprême des Armées

assume les fonctions de Ministre de la Défense nationale et

des Anciens Combattants.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 21 avril 2011.

COMPAORE